

**Groupe scolaire PLAINE - GRANDS CHAMPS**  
**Pour un 1<sup>er</sup> état des lieux partagé**

**Travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire**

Cette opération a fait l'objet d'un concours d'architecture dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à SIZ-IX Architectes (+ cotraitant STUDEBAT). La phase conception s'est déroulée d'avril 2009 à avril 2011. Les travaux ont démarré en juin 2011. Date d'effet de la réception : 04/11/2013

Entreprise : SRC (devenue DUMEZ)

Bureau de Contrôle : CTP Groupe Cadet

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé : ECIAG SARL

Sous traitant serrurerie : GL aluminium (représenté par le liquidateur Maître Guillaume LEMERCIER)

Sous traitant étanchéité : TEKA

Expert : M. VAYSSIER désigné par ordonnance du 6 mars 2017

*Il convient de préciser que les désordres signalés pour le groupe scolaire sont en grande partie traités dans le cadre de la garantie décennale. L'entreprise qui a réalisé les travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire n'a pas accepté de reprendre les désordres dans le cadre d'une procédure amiable, il a donc été nécessaire de désigner un expert au Tribunal Administratif (TA).*

*Cette procédure conduit à des échanges avec toutes les parties prenantes (Maître d'Œuvre, entreprises...), des essais in situ (ex : mises en eau, mesures acoustiques...), le recours à des spécialistes complémentaires et des propositions de réparations, qui doivent être acceptées par tous. Ce processus est long, et c'est le cas général pour tous les sujets bâtimentaires.*

**S'agissant des portes à pivot**

A ce jour, des chaînes ont été posées sur tous les ouvrants à pivots du site et les systèmes à pivots sont provisoirement remplacés par des paumelles ( 50% des ouvrants sont traités à ce jour ).

Les 7 portes de même modèle que celle qui est tombée ont été commandées. Est prévu la pose d'au moins 5 de ces 7 portes pendant les vacances de Noël. Nous sommes dans l'attente de dates précises du fournisseur pour les 2 dernières portes qui pourraient n'être posées qu'aux vacances de février.

**Les interventions en régie pour l'entretien courant depuis la livraison du bâtiment restructuré**

Ces interventions (tous corps d'état confondus) sont réalisées par l'atelier de la Section Locale d'Architecture du 20<sup>ème</sup> arrondissement (SLA 20).

**2013** : 66 interventions (sur bâtiments anciens)

**2016** : 121 interventions

**2014** : 100 interventions

**2017** : 107 interventions

**2015** : 109 interventions

**2018** (jusqu'au 7/11/18) : 121 interventions

*Pour situer ces données chiffrées : en 2017, il y a eu 10.800 interventions annuelles de l'atelier SLA 20 sur les équipements de proximité du 20<sup>ème</sup> arrondissement, dont 6000 environ pour les 77 établissements scolaires (soit en moyenne 78 interventions par équipement et par an).*

**Les éléments d'informations consignés ci-après sont classés en 3 catégories : désordre résolu, désordres dont le traitement est en cours, désordres dont le mode de résolution est soumis à la décision de l'expert.**

## I- DESORDRES RESOLUS

### INFILTRATIONS

- **1- Infiltrations jonction fond de cour maternelle / 11 Plaine**
  - Une bande d'asphalte a été mise le long du mur extérieur
  - Reprise de l'étanchéité du caniveau fait juin 2018
  - Mise en place par atelier d'une grille pour éviter que l'évacuation ne se bouche
  - Le réservoir tampon destiné au stockage des grosses pluies a été vérifié par l'atelier le 23/10/18 : il est propre et sain

### CLOS COUVERT STRUCTURE

- **2 - Chute d'éléments de façade**
  - Notification de désordre faite le 30/05/2017
  - Intervention en juin 2017 : purge dès signalement du désordre puis réparation
- **3 - Remplacement du skydome du local ATE et de la réserve**
  - Fait aux vacances de Toussaint 2018 (reste à raccorder les skydomes électriquement)
- **4 - Problématique ventilation bureau REV (pas d'ouvrant + vue directe depuis le passage)**
  - Présence d'un ouvrant à la française fonctionnant, mais un peu bloqué par le mobilier (voir si le positionnement du bureau est judicieux)
  - Des films opacifiants ont été posés sur la menuiserie donnant sur le passage
  - Pas de signalement récent de ce problème.

### INSTALLATIONS TECHNIQUES

- **5 - Disjonctions buanderie**
  - Problème résolu (disjonctions dues à la machine)
- **6 - Dysfonctionnement des monte-charges**
  - Signalement de désordre à l'entreprise le 30/01/2015
  - RV avec l'entreprise le 16/03/2015
  - Intervention d'un ingénieur conseil, Michel Chalaux, visites 15/5/2015+8/6/2015 pour un audit des ascenseurs de charge (rapport du 9/6/2015). Mise en évidence que l'ascensoriste remplaçait les pièces, en l'occurrence les opérateurs de portes, par des pièces trop fragiles.
  - Faute d'intervention, nouvelle saisine de l'ascensoriste sous contrôle de l'ingénieur conseil le 01/02/2016.
  - L'intervention de l'ascensoriste qui s'en est suivie a été concluante
  - Plus de dysfonctionnements anormaux à ce jour

### ACOUSTIQUE

- **7 - Problème d'insonorisation des bureaux du pôle médical**
  - Notification du sujet à l'entreprise février 2016
  - Réalisation de mesures acoustiques
  - Faute d'accord amiable, problème intégré à l'expertise
  - L'entreprise DUMEZ est intervenue pour poser des joints acoustiques sur les portes pendant les vacances de Toussaint.
  - En attente du retour des occupants sur l'efficacité de cette intervention.

## II- DESORDRES DONT LE TRAITEMENT EST EN COURS

### INFILTRATIONS

- **8 - Infiltrations menuiserie 1er étage cage escalier bât historique/nouveau bâtiment**
  - Situation améliorée depuis le 06/11/2018 avec la fin du traitement des pierres du harpage
  - Pierres fissurées au niveau de l'appui de fenêtre : Un devis est en attente (rebouchage et/ou pièce de protection de l'appui) et une intervention sera réalisée en site occupé avant les vacances de Noël
  
- **9 - Infiltrations plafond centre de loisirs élémentaires 9/11 Plaine**
  - Un châssis de toit n'était plus étanche.
  - Réparation (provisoire) avec du "paxalu" faite en juin 2018.
  - Devis réparation définitive attendu d'ici fin novembre 2018
  - Travaux aux vacances de février 2019
  
- **10 - Infiltrations façade centre de loisirs élémentaire**
  - Une descente d'eau pluviale est fuyarde
  - Un devis est attendu d'ici fin novembre pour son remplacement
  - Objectif de travaux pour fin décembre 2018
  - Les remises en état (peinture) ne pourront avoir lieu qu'une fois les supports secs
  
- **11 - Infiltrations chaufferie**
  - Fonte cassée sous la cour
  - Travaux lourds à prévoir nécessitant de faire une tranchée dans la cour
  - Devis attendu d'ici fin novembre 2018
  - Travaux à planifier en 2019
  
- **12 - Infiltration toiture couloir de l'élémentaire 11 Plaine (bâtiment historique 3ème étage)**
  - Une infiltration a été détectée à la jonction entre le chéneau et la descente d'eau pluviale
  - Un devis est en cours de financement pour le nettoyage des chéneaux, les vérifications de gouttières, et de jonctions, la réparation d'une rive en tuile mécanique
  - Intervention par des cordistes à planifier (possible a priori en site occupé)

### CLOS COUVERT STRUCTURE

- **13 - Fissuration des porches du 9 et 11 Plaine**
  - Signalement de la CASPE (suite à un message de la Directrice) le 30/08/2017
  - Fissuration potentiellement apparue suite au percement du mur extérieur donnant sur la rue de la Plaine pour mettre en place 2 portails d'accès pompier
  - Ce désordre est censé relever de l'expertise mais la Ville de Paris a repris la main pour pouvoir maîtriser les délais de traitement
  - Une surveillance mensuelle de la tenue de la structure et des évolutions dimensionnelles éventuelles a été commandée par ordre de service du 15/11/2017 pour 1 an (2 fissuromètres + 4 cibles topo)
  - Pas d'évolution visuelle

- Le rapport intermédiaire reçu le 11 octobre 2018 conclut : "Le suivi de fissures effectué sur 2 fissures présentes sur chacune des arches ne révèle pas de mouvement significatif. Les contrôles des cibles topo ne révèlent pas non plus de mouvement notable en XYZ pour les porches"
- A titre préventif :
  - une purge sera réalisée d'ici fin novembre
  - Un devis a été demandé pour un ceinturage des porches en partie haute, ceinturage qui sera mis en place durant les vacances de Noël 2018.
  - La surveillance sera maintenue quelques mois après le ceinturage.

## INSTALLATIONS TECHNIQUES

- **14 – Allumages intempestifs la nuit**
  - De nombreuses interventions faites par l'atelier (remplacement de détecteurs, réglage des horloges,...) pour tenter de résoudre ce problème, y compris en soirée
  - Difficultés à reproduire le défaut et donc à en déterminer la source.
  - Aucun signalement de dysfonctionnement ne nous a été fait suite à nos interventions, et pourtant le problème persiste
  - Les détecteurs de présence seront remplacés par des interrupteurs
- **15 - Ventilation bruyante dans le préau**
  - En raison de difficultés d'accès, impossibilité de réglage ou d'entretien régulier de l'installation
  - L'enlèvement des filtres a été réalisé malgré l'accès difficile durant les vacances de la Toussaint
  - La ventilation a été coupée le temps que les nouveaux filtres soient approvisionnés
  - Une opération de modification du plafond (amélioration des conditions d'accès) sera programmée pour l'été 2019
- **16 - Ventilation/chauffage inopérants dans la salle de motricité**
  - La solution consiste à remplacer le plafond actuel 600\*600 des sanitaires où se trouve le moteur, par un faux plafond 600\*1200 judicieusement positionné pour faciliter les opérations futures d'entretien. Un devis est attendu d'ici la fin du mois de novembre 2018 pour un objectif de travaux en février 2019

## ACOUSTIQUE

- **17 - Problèmes acoustiques réfectoire**
  - Résultat de la campagne de mesures acoustiques (26/03/2015) : Le niveau de réverbération mesuré, de l'ordre de 1 sec., est conforme aux exigences réglementaires pour des locaux de tels volumes ( $T \leq 1.2s$ ).
  - Pour autant, le confort acoustique n'est pas satisfaisant : la décision a été prise de notifier ce sujet à l'entreprise en février 2016.
  - L'expert a jugé ce désordre non recevable (réunion du 14/12/2017).
  - La Ville de Paris a donc décidé d'intervenir en proposant un traitement (dalles de faux plafond avec haut niveau d'absorption acoustique + panneaux acoustiques muraux) et l'a commandé.
  - Une intervention est prévue le 29/11/2018 de 14h à minuit sous réserve de l'accord de l'inspection du travail pour le travail de nuit

### III- DESORDRES RELEVANT DE L'EXPERTISE EN ATTENTE DE DECISIONS DE L'EXPERT

#### INFILTRATIONS

- **18 - Infiltrations salle de motricité / Bureau REV**

- Notification de désordres à l'entreprise : 01/02/2016
- Interventions le 27 juin 2018, pour les désordres identifiés dans le cadre de l'expertise judiciaire, à savoir :
  - Infiltration sur une descente d'eaux pluviales dans un coffrage à l'entrée de la salle : la descente présentait un orifice. Le tronçon en question a été remplacé. Ce problème est réglé définitivement.
  - Infiltrations verrière (panneaux vitrés assemblés par un principe de capots serreurs): des mises en eau ont permis d'identifier un problème en tête de verrière : Solin mal posé - 1 bande souple a été remplacée par 1 couverture définitive
- ⊖ Constat lors des pluies du 30/10/2018 : Si le problème d'infiltration en tête de verrière (au dessus du REV) semble résolu, subsistent 2 points d'infiltrations dans la partie courante de la verrière, qui ont fait l'objet d'échanges avec l'expert
- Les remises en état (remplacement faux plafond bureau REV et réfection des peintures) seront réalisées dès que les supports seront secs et après feu vert de l'expert.

- **19 - Infiltrations au niveau de la jonction ancien bâtiment/nouveau bâtiment**

- Notification de désordre à l'entreprise : 01/02/2016
- Relève de l'expertise judiciaire
- Devis du 30 mai 2018– Ordre de service du 15/06/2018 pour 2 interventions par Dumez :
  - Purge des vieux joints et des joints mastics en polyuréthane + mise en place d'un joint souple pour absorber la dilatation entre les 2 bâtiments + étanchéité liquide : Intervention réalisée le 22/10/2018
  - Création de pointe de diamant au niveau des harpes pour faciliter l'écoulement d'eau : intervention réalisée le 06/11/2018
- Malgré ces interventions, la persistance des infiltrations a été constatée lors des pluies du 30/10/2018. La SLA20 a mené des investigations pendant les vacances d'automne et est parvenue à identifier une non-conformité au niveau de l'évacuation des eaux de ruissellement en toiture, à l'origine du désordre. Ce défaut d'évacuation conduit à une mise en charge du chéneau et une infiltration de l'eau sous la couverture, puis entre l'isolant et le béton.

Ce point sera donc soumis à l'expert pour déterminer les modalités de réparation. La remise en état (plâtre, peintures, sols, porte coupe-feu, coffrages) ne pourra intervenir qu'à l'issue du séchage complet des supports.

- **20 - Humidité mur bâtiment historique le long de la rue des grands champs**

- Notification de désordre à l'entreprise : 01/02/2016
- L'expert a jugé dans un premier temps ce désordre non recevable dans le cadre de l'expertise judiciaire (note du 21/12/2017)
- Une explication avancée par l'expert, est qu'avant restructuration, ce couloir était peint avec des peintures au plomb qui avaient la propriété d'être bien plus résistantes que les peintures acryliques. Les remontées capillaires ont toujours existé mais sont à présent visibles.

- Or, suite aux dernières investigations de la SLA 20, cette hypothèse pourrait être remise en cause : il semblerait que l'eau infiltrée depuis un piquage fuyard à la jonction des 2 bâtiments au RDC migre sous les plinthes et sous le lino, d'où une explication plausible des dégradations du soubassement.
- Ces éléments seront présentés à l'expert en vue de les réintégrer dans l'expertise
- Dès que le traitement des infiltrations aura été effectué, le séchage des supports sera surveillé de près pour pouvoir planifier les interventions de remise en état.
- **21 - Infiltrations 1er étage maternelle classe 9 + sanitaire**
  - Nouveaux désordres signalés le 26 janvier 2018 à l'expert et à l'entreprise puis relance faite le 12 juin lors de la réunion d'expertise
  - Ordonnance en extension de mission rendue par le TA le 28 septembre 2018, ces désordres font désormais partie du cadre de l'expertise.
  - La cause du désordre se situe probablement au niveau des joints de façades qui se sont délités – à examiner lors d'une réunion d'expertise
- **22 – Stagnation d'eau sur la coursive au 1<sup>er</sup> près de l'ascenseur**
  - Des panneaux ont été mis en place par l'atelier sur une hauteur d'1 m pour limiter la pénétration d'eau par la coursive
  - Les infiltrations proviennent a priori d'un problème d'étanchéité au niveau de la terrasse du logement ou d'un défaut d'étanchéité en partie haute de l'ascenseur (l'eau semble s'infiltrer entre le béton de la gaine et le parement).
  - Ces hypothèses seront présentées à l'expert en vue d'une extension de mission
- **23 – Infiltration cage escalier 2<sup>ème</sup> étage 11 Plaine**
  - Défaut d'étanchéité sur la terrasse de la Directrice du 11 Plaine à soumettre à l'expert pour extension de mission

## ACOUSTIQUE

- **24 – Problème d'insonorisation acoustique de la salle de motricité**
  - Une notification de désordre à l'entreprise pour cette salle a été faite en même temps que pour le réfectoire le 01/02/2016
  - Les mesures du rapport mettent en évidence un non-respect des objectifs attendus au cahier des charges et un niveau de réverbération supérieur au seuil réglementaire : Durée de réverbération de 1,7s alors qu'elle devrait être comprise entre 0.4 et 0.8 au regard de la réglementation
  - Ce désordre a été intégré dès le début de l'expertise mais les désordres relatifs aux infiltrations ont été privilégiés à ceux relevant de l'acoustique
  - La SLA a relancé l'expert en juin, qui a considéré que le rapport de mesures acoustiques n'était pas recevable car la SLA avait pris l'initiative de recueillir ces mesures sans l'accord préalable de l'ensemble des parties.
  - De nouvelles mesures doivent être faites, diligentées par l'expert. Celui-ci a fait appel à un sappeur acousticien dans la mesure où ce domaine n'entre pas dans son champ de compétences. L'ordonnance désignant le sappeur acousticien a été rendue par le TA le 20 août 2018.

**Une réunion sur le site scolaire a eu lieu ce vendredi 9 novembre, dont l'objectif était de présenter à l'expert les avancées sur les sujets sur lesquels l'accord a été précédemment recueilli.**

**Pour constater les effets des mesures déjà réalisées, l'expert prévoit une inspection précise, notamment par caméra, dont la date a été fixée au 4 décembre prochain.**

**Lors de ce temps sera porté un arbitrage sur l'intégration de tout ou partie des sujets pouvant relever de l'expertise, mentionnés dans la dernière partie de ce document.**